



29A. Technique de grimpe et de déplacement en sécurité : initiation

Contexte :

La fonction d'élagueur est liée à deux éléments déterminants : la sécurité et la technicité.

Le professionnalisme des salariés et des chefs d'entreprise est une composante devenue indispensable pour exercer en toute légalité.

Ce parcours a été conçu en référence aux arrêtés du 4 août 2005 puis du 10 octobre 2008 et à la circulaire N° 2007-5018 du 27 juin 2007.

Objectifs de la formation :

- Acquérir les connaissances en élagage : la grimpe, le déplacement, la réglementation, les EPI...
- S'approprier les techniques de grimpe, de déplacement et de taille pour effectuer des élagages en toute sécurité

Public concerné :

Salariés et chefs d'entreprise du paysage, élagueurs ou toute personne souhaitant exercer une activité dans les espaces verts.

Prérequis des participants :

Ne pas être sujet au vertige : **hauteur de travail 8 mètres.**

Important :

Le matériel est prêté par le CFPPA.

La formation est limitée à **10 participants.**

Contenu :

- Morphologie et physiologie végétale (rappels)
- Biologie de l'arbre (stades physiologiques définis par Pierre Raimbault)
- Théorie de Shigo
- Connaissances sur la réglementation concernant les travaux dans les arbres
- Techniques simples d'ascension et choix du point d'ancrage
- Techniques de grimpe, de déplacement et de descente en sécurité
- Stabilisation au poste de travail
- Techniques de taille
- Stabilisation au poste de travail
- Les EPI (Equipements de Protection Individuelle) obligatoires :
 - Vérifications journalières de base pour grimper et se déplacer dans les arbres
 - Utilisations
 - Points de vérification
 - Maintenance et remplacement de certains éléments usés

Moyens pédagogiques :

Tour de table pour adapter le contenu de la formation aux attentes et aux connaissances actuelles des participants.

Les apports théoriques seront illustrés par des exemples, des photos en face à face, des démonstrations et des mises en situations pratiques (avec apport de corrections par individu et par rapport aux pratiques habituelles), en alternance, dans la progression du stage sur sites arborés.

Evaluation de la formation.

Bilan de la formation réalisé en groupe à la fin de l'action de formation par l'échange et la discussion.

Mode de validation des acquis :

Attestation de suivi de la formation, modèle pouvant servir dans le montage d'un dossier VAE.



Intervenants :

David CHOLLEY, Paysagiste et grimpeur-élagueur

Antoine TACQUARD, Arboriste

Responsable de la formation :

Philippe LEFRANCOIS, Formateur CFPPA



Durée

28 heures
4 jours non
consécutifs

Dates

Groupe 1
11-12-15-16 janvier 2018
Groupe 2
(Ouverture si groupe 1 complet)
25-26-29-30 janvier 2018



Lieu

Rouffach et site d'application

Tarifs 2018	Cotisant VIVEA*	Cotisant FAFSEA**	Autres cas
	0 € <i>selon condition - places limitées</i>	0 € <i>selon condition - places limitées</i>	224 € / jour

*Cotisant VIVEA : tarif *estimatif* restant à la charge du chef d'exploitation, il dépend des décisions du comité VIVEA.

Cotisant FAFSEA : formation du guide régional, **complétez le bulletin original FAFSEA recto-verso et renvoyez-le au CFPPA (téléchargeable sur www.fafsea.com ou sur notre site : www.cfppa-rouffach.fr).

Spécificités du parcours

- Chaque stage fera l'objet d'une évaluation
- Le parcours peut se réaliser sur plusieurs années, dans un délai de 5 ans
- Pour obtenir l'agrément E140-E141 et ainsi valider la totalité du parcours, il faut :
 - ↪ Participer à une journée d'examen (nous consulter pour la date)
 - ↪ Etre titulaire du certificat « Sauveteur Secourisme du Travail » valide